

TARIFS
DES SERVICES FINANCIERS
ENTREPRISES
PROFESSIONNELS
ASSOCIATIONS

CONDITIONS TARIFAIRES APPLICABLES AU 01 02 2023
(EN F.CFP-TOF INCLUSE 6 %)

Brochure disponible en agence sur simple demande et sur www.ccp.nc

PREAMBULE

Cette brochure regroupe l'ensemble des conditions tarifaires appliquées aux produits et services financiers de l'OPT-NC pour la clientèle des entreprises, professionnels et associations.

Ces informations vous sont utiles pour choisir les produits et services les plus adaptés à vos attentes et pour améliorer la gestion de vos opérations bancaires.

Pour vous conseiller au mieux, notre réseau de 37 agences en Nouvelle-Calédonie ainsi que le Service Relation Clients du Centre Financier de Nouméa sont disponibles pour vous apporter chaque jour des réponses simples et concrètes.

Vous trouverez aussi des informations utiles dans les conventions spécifiques (CCP. NC; Cartes; autres services de banque à distance...) que vous pouvez vous obtenir gratuitement dans votre agence ou sur notre site internet www.ccp.nc.

Retrouvez également nos produits, services et présents tarifs sur ce site internet :

www.ccp.nc

Les tarifs mentionnés dans la présente brochure sont exprimés en F.CFP. Ils incluent, sauf indication contraire, la TOF (Taxe sur les Opérations Financières) au taux en vigueur. Toutes évolutions de cette taxe ou la mise en place de nouvelles, seront répercutées automatiquement aux clients.

SOMMAIRE

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

- ▶ Ouverture, transformation, clôture
- ▶ Relevés de compte
- ▶ Tenue de compte
- ▶ Suivi du compte
- ▶ Successions
- ▶ Services en agence
- ▶ Services Bancaires de Base
- ▶ Prestations de base

BANQUE A DISTANCE

VOS MOYENS ET OPERATIONS DE PAIEMENT

- ▶ Cartes
- ▶ Service d'encaissement de règlement effectué par carte bancaire
- ▶ Virements
- ▶ Prélèvements
- ▶ Chèques
- ▶ Effets de commerce remis à l'encaissement

IRREGULARITES ET INCIDENTS

- ▶ Commission d'intervention
- ▶ Opérations particulières
- ▶ Incidents de paiement

EPARGNE

RESOUDRE UN LITIGE

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

| DESCRIPTIF | Prix TTC | Précisions |
|---|----------|------------|
| OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLOTURE | | |
| Ouverture d'un compte | GRATUIT | |
| Clôture d'un compte | GRATUIT | |
| Transformation d'un compte | GRATUIT | |
| Mise en place / annulation / d'une procuration sur compte | GRATUIT | |
| Changement d'adresse | GRATUIT | |

| RELEVES DE COMPTE | | |
|--|---------|--|
| Edition Relevé mensuel | GRATUIT | Expédition par courrier |
| Edition Relevé décadaire | 2 300 | Cotisation trimestrielle. Expédition par courrier (frais inclus dans le tarif) |
| Edition Relevé à chaque jour d'opération | 4 500 | Cotisation trimestrielle. Expédition par courrier (frais inclus dans le tarif) |
| Edition Relevé(s) à la demande du client | 900 | Par mois indivisible. Expédition par courrier (frais inclus dans le tarif) |
| Edition Récapitulatif annuel de frais | GRATUIT | Expédition par courrier |

| TENUE DE COMPTE | | |
|--|-------|---|
| Tenue de compte d'un client "Société" | 5 000 | Cotisation trimestrielle indivisible. Frais perçus par l'OPT-NC pour la tenue du compte du client |
| Tenue de compte d'un client "Professionnel" | 5 000 | Cotisation trimestrielle indivisible. Frais perçus par l'OPT-NC pour la tenue du compte du client |
| Tenue de compte d'un client "Autre" Associations loi 1901, syndic de copropriété, comité d'entreprise, syndicat | 1 700 | Cotisation trimestrielle indivisible. Frais perçus par l'OPT-NC pour la tenue du compte du client |
| Tenue de compte inactif | 3 816 | Cotisation annuelle. Compte sans mouvement depuis 12 mois |

| SUIVI DU COMPTE | | |
|--|----------------------------|--|
| Recherches | | |
| Frais de recherche de documents/opérations : - Ancienneté inférieure ou égale à 1 an - Ancienneté datant de plus de 1 an | 2600 4100 | Le compte est débité des frais perçus par l'OPT-NC pour la recherche et l'édition à la demande du client, de documents/opérations concernant le compte. Frais applicables hors cas de contestations justifiées et d'opérations de paiement mal exécutées Expédition par courrier (frais inclus dans le tarif) |
| Attestations | | |
| Frais pour délivrance d'attestations diverses | 2 400 | Par attestation. Expédition par courrier (frais inclus dans le tarif) |
| Frais pour délivrance d'une lettre d'audit | 7 600 | Par lettre de réponse aux renseignements demandés concernant le/les compte(s) du client. Expédition par courrier (frais inclus dans le tarif) |
| Copie | | |
| Frais de copie | 101/ page Maximum 1 995 | Frais applicables au-delà de 10 pages. Frais d'envoi inclus dans le tarif |
| Mise à jour du dossier juridique | | |
| Frais de mise à jour du dossier juridique | 4 900 | Suite à parution dans les annonces légales |

| SUCCESSIONS (PROFESSIONNELS SEULEMENT) | | |
|--|--------|--|
| Frais d'ouverture d'un dossier de succession : | 20 700 | Ensemble des avoirs cumulés détenus par le client dans les livres de l'OPT-NC, solde comptable au jour du décès |
| Frais de gestion d'un dossier de succession : | 6 300 | Ensemble des avoirs cumulés détenus par le client dans les livres de l'OPT-NC, solde comptable au jour de l'ouverture du dossier de succession. Frais annuels. |

| SERVICES EN AGENCE | | |
|--|---|---|
| Versement d'espèces | | |
| Par versement -Jusqu'à 500 000 F.CFP -Au-delà de 500 000 F.CFP | GRATUIT 2% par tranche de 50 000 F.CFP retirés + TOF | Le compte est crédité du montant du versement d'espèces effectué par le titulaire du compte, personne physique ou représentant légal de la personne morale ou par tout mandataire dûment habilité |
| Retrait d'espèces | | |
| Par retrait -De 20 000 jusqu'à 500 000 F.CFP -Au-delà de 500 000 F.CFP | GRATUIT 2% par tranche de 50 000 F.CFP retirés + TOF | Minimum 20 000 XPF par retrait. Le compte est débité du montant du retrait d'espèces, effectué sans émission de chèque, dont le décaissement est réalisé au guichet de l'agence par le titulaire du compte, personne physique ou représentant légal de la personne morale ou par tout mandataire dûment habilité. Pour les retraits supérieurs à 200 000 F.CFP un délai de prévenance minimum de 48 heures est exigé |

| Edition à la demande | | |
|--|------------------------|--|
| Relevé d'Identité Postal - RIP | GRATUIT | |
| Relevé de compte (ou relevés d'opérations) | 900 | Par mois indivisible |
| Notification d'avoir sur compte CCP | 900 | Par notification |
| Envoi exceptionnel | Frais réels postaux | En Nouvelle-Calédonie ou hors Nouvelle-Calédonie |
| Envoi exceptionnel en recommandé | Frais réels postaux | En Nouvelle-Calédonie ou hors Nouvelle-Calédonie |

| SERVICE BANCAIRE DE BASE |
|---|
| <p>GRATUIT</p> <p>Pour les personnes physiques ou morales exclues du système bancaire suivant l'article D312-5-1 du code Monétaire et Financier pris en application de l'article L312-1 du même code relatif au droit au compte.</p> <p>Le service bancaire de base comprend : l'ouverture, la tenue et la clôture du compte, un changement d'adresse par an, la délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire, la domiciliation de virements bancaires, l'envoi mensuel d'un relevé des opérations effectuées sur le compte, la réalisation des opérations de caisse, l'encaissement de chèques et de virements bancaires, les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur du compte, les paiements par prélèvement, titre interbancaire de paiement ou virement bancaire, des moyens de consultation à distance du solde du compte, une carte de paiement dont chaque utilisation est autorisée par l'OPT-NC qui l'a émise, deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services.</p> |
| PRESTATIONS DE BASE |
| <p>Prestations devant au moins être proposées par l'établissement au sens de l'article D312-5 du code monétaire et financier pris en application de l'article L312-1 du même code. Tarifs précisés dans la brochure. Ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services (package)</p> |

BANQUE A DISTANCE

L'abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.) regroupe l'ensemble des services rendus par l'OPT-NC, utilisant les nouvelles technologies (internet, ...) permettant de réaliser tout ou partie des opérations sur le compte, 24 h/24 H et 7 jours sur 7.

| DESCRIPTIF | Prix TTC | Précisions |
|--|----------|------------|
| <i>Le compte est débité, le cas échéant, des frais perçus par l'OPT-NC au titre de l'abonnement à son offre de services de banque à distance ainsi que des services utilisés</i> | | |

Dans un distributeur automatique de billets de l'OPT-NC

| | | |
|---|----------------|---|
| Consultation de solde, commande de chéquier, édition des 10 dernières opérations/ RIP/ RICE | GRATUIT | CCP et compte épargne (livret A) |
| Retrait d'espèces | GRATUIT | Le compte OPT-NC (CCP et/ou livret A) est débité du montant du retrait d'espèces effectué au moyen de la carte de retrait ou de paiement à un distributeur automatique de billets de l'OPT-NC |

Par téléphone fixe et/ ou mobile

| | | |
|---|----------------------------------|---|
| AUDIPOSTE (par téléphone fixe ou mobile) | | |
| Consultation du compte : solde du compte CCP ou compte épargne (livret A/Livret B) /trois dernières opérations sur le compte/ commande chéquier standard - Abonnement - Frais réédition du code confidentiel | GRATUIT 424 | Hors coût de la communication locale facturée par l'opérateur : 12 F.CFP hors taxes toutes les 11 secondes pour appel au 36/67/00 |
| CCP 3000 (par SMS) | | |
| Consultation du compte CCP par envoi par le Client de SMS: solde du compte/ encours carte visa à débit différée/trois dernières opérations sur le compte/ commande chéquier standard - Abonnement - Frais réédition du code confidentiel | GRATUIT 424 | Hors coût SMS surtaxé facturée par l'opérateur : 140 F.CFP HT/ par SMS envoyé au 3000 |

Par internet "WWW.CCP.NC"

| | | |
|--|---|--|
| Abonnement à des services de banque à distance " CCP.NC START" | GRATUIT | Consultation des soldes (et des mouvements) des comptes OPT-NC (CCP et/ou livret A/livret B), des encours de carte Visa, et téléchargement des opérations correspondantes. Commande d'imprimés (remise de chèque, RIP, RICE, enveloppe pré-adressée au CFI) ainsi que des moyens de paiement (chéquiers). Changement de l'adresse de correspondance. Modification du mot de passe. Dispositif d'authentification forte par code unique de confirmation. Hors coûts de l'opérateur téléphonique et du fournisseur d'accès |
| Abonnement à des services de banque à distance "CCP.NC CLASSIC" | 71 | Cotisation mensuelle indivisible. Services identiques à ceux de "CCP.NC START" et en sus, gestion et émission de virements occasionnels et/ou permanents (service CADENCE). Gratuité ou réduction tarifaire uniquement pour les frais d'émission de virements occasionnels tels que décrits ci-après. Hors coûts de l'opérateur téléphonique et du fournisseur d'accès |
| Abonnement à des services de banque à distance "CCP.NC MAX" | 848 | Cotisation mensuelle indivisible. Services identiques à ceux de "CCP.NC START" et en sus, gestion et émission de virements occasionnels et/ou permanents. Gratuité pour l'émission de virements occasionnels et permanents tels que décrits ci-après. Hors coûts de l'opérateur téléphonique et du fournisseur d'accès |
| Emission de virements occasionnels locaux | GRATUIT | Sont concernés les frais d'émission, sous réserve d'être abonné au service "CCP.NC CLASSIC" ou "CCP.NC MAX". Les virements émis à partir d'un livret A ou livret B sont seulement admis en faveur du même titulaire dans les livres de l'OPT-NC (plus de précisions dans la convention CCP.NC) |
| Emission de virements occasionnels à destination de la zone SEPA COM PACIFIQUE (Métropole/DOM/COM) : | 557 | Sont concernés les frais d'émission, sous réserve d'être abonné au service "CCP.NC CLASSIC" ou "CCP.NC MAX". A partir d'un compte CCP seulement. |
| - si abonnement à "CCP.NC CLASSIC" | Réduction tarifaire de 25 % à l'émission | En sus de l'abonnement mensuel. Le compte est débité par l'OPT-NC des frais perçus à chaque émission de virement |
| - si abonnement au service "CCP.NC MAX" | GRATUIT | |
| Emission de virements permanents locaux | GRATUIT | Sont concernés les frais de mise en place et les frais d'émission d'un virement permanent d'une somme fixe à périodicité donnée (service CADENCE), sous réserve d'être abonné à "CCP.NC MAX". A partir d'un compte CCP seulement. |
| Emission de virements permanents à destination de la zone SEPA COM PACIFIQUE (Métropole/DOM/COM) | GRATUIT | |
| Frais réédition du code confidentiel | GRATUIT | |

Par TELETRANSMISSION

SERVICE D'ECHANGE DE FICHIER SUR UN SERVEUR DE L'OPT-NC

| | | |
|---|----------------|--|
| Mise en place du service "Télétransmission" | 3 180 | |
| Abonnement pour Remise d'opérations en nombre | 3 180 | Cotisation mensuelle. Les remises concernent des virements à émettre et/ou des prélèvements à émettre transmises sur le serveur OPT-NC (*) |
| Abonnement pour Récupération de fichiers d'information | 3 180 | Cotisation mensuelle. La récupération d'information s'effectue sur le serveur OPT-NC |
| Abonnement pour Remise et Récupération | 4 240 | Cotisation mensuelle. Sur serveur OPT-NC uniquement |
| Révocation d'une remise d'ordre de virement ou de prélèvement | 1 060 | Par remise. La révocation d'un seul ordre de virement ou prélèvement implique la révocation de la remise |
| Réédition code confidentiel | 424 | |
| Résiliation du service "Télétransmission" | GRATUIT | |

(*) Le tarif concernant les remises en nombre sur supports physiques, fixé à 10 600 FCFP TTC n'est plus actif, cette possibilité de remise ayant été supprimée.

VOS MOYENS ET OPERATIONS DE PAIEMENT

| DESCRIPTIF | Prix TTC | Précisions |
|------------|----------|------------|
|------------|----------|------------|

CARTES

Cartes de retrait

Cette carte privative est utilisable uniquement dans un distributeur automatique de billets (DAB) de l'OPT-NC

Fourniture d'une carte de retrait

| | | |
|--|----------------|--------------------|
| Fourniture d'une carte de retrait CORAIL | GRATUIT | A partir de 18 ans |
|--|----------------|--------------------|

Services liés à la carte de retrait

| | | |
|---|----------------|---|
| Mise à disposition de la carte de retrait en agence | GRATUIT | Délivrance au guichet pour toute nouvelle souscription ou renouvellement anticipé de la carte. Délai de garde de 45 jours |
| Envoi du code confidentiel carte de retrait | GRATUIT | Pour toute nouvelle souscription. Expédition par courrier (frais d'envoi gratuit) |
| Frais de renouvellement automatique de la carte de retrait à échéance | GRATUIT | Expédition par courrier de toute carte renouvelée à échéance (frais d'envoi gratuit) |
| Frais de réédition du code confidentiel carte de retrait | 1 590 | Expédition par courrier (frais d'envoi inclus dans le tarif) |
| Frais de refection de la carte de retrait | 1 500 | A la demande du porteur (détérioration/opposition ...) / par carte |
| Frais pour restitution de la carte de retrait après capture | 1 400 | |
| Résiliation du contrat carte de retrait | GRATUIT | |
| Frais d'opposition (blocage) par le client d'une carte de retrait | GRATUIT | Hors frais de remplacement de la carte |

Retrait d'espèce par carte de retrait

| | | |
|--|----------------|---|
| Frais par retrait d'espèce dans un DAB de l'OPT-NC | GRATUIT | Le compte est débité du montant du retrait d'espèces effectué au moyen de la carte de retrait |
|--|----------------|---|

Cartes VISA

Fourniture d'une carte de débit

L'OPT-NC fournit une carte de paiement internationale liée au compte du client

| | | |
|---|-------------------|---|
| Fourniture d'une carte de paiement à autorisation systématique | 2 968 | Cotisation annuelle. Le compte est débité du montant de la cotisation de la carte Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte |
| Fourniture d'une carte internationale Visa Classic à débit immédiat | 4 200 | Cotisation annuelle. Le compte est débité du montant de la cotisation de la carte Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, au jour le jour |
| Fourniture d'une carte internationale Visa Classic à débit différé | 4 800 | Cotisation annuelle. Le compte est débité du montant de la cotisation de la carte Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, à une date convenue. Elle permet également d'effectuer des retraits qui sont débités au jour le jour sur le compte |
| Fourniture d'une carte internationale Visa Premier à débit différé | 17 300 | Cotisation annuelle. Le compte est débité du montant de la cotisation de la carte Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, à une date convenue. Elle permet également d'effectuer des retraits qui sont débités au jour le jour sur le compte |
| Fourniture d'une carte de débit supplémentaire identique | Demi-tarif | A compter de la deuxième carte identique à celle déjà souscrite et ce, uniquement sur le même compte. Cotisation annuelle. Le compte est débité du montant de la cotisation de la carte |

Services liés à la carte VISA

| | | |
|--|------------------------------|--|
| Mise à disposition de la carte VISA en agence | GRATUIT | Pour toute nouvelle souscription ou pour un renouvellement anticipé de carte VISA. Délai de garde de 45 jours A la demande écrite du client, possibilité d'envoi de la carte VISA par envoi recommandé avec avis de réception. Le compte est alors débité des frais réels d'envoi postal en recommandé avec avis de réception |
| Envoi du code confidentiel carte VISA | GRATUIT | Pour toute nouvelle souscription. Frais d'envoi postal gratuit |
| Frais de renouvellement automatique de la carte VISA à échéance | GRATUIT | Pour toutes cartes renouvelées à échéance. Envoi par courrier en recommandé avec avis de réception si adresse hors Nouvelle-Calédonie. Le compte est alors débité en sus des frais réels d'envoi postal en recommandé avec avis de réception |
| Frais de réédition du code confidentiel carte VISA | 3 000 | Expédition par courrier. Frais d'envoi inclus dans le tarif |
| Frais de modification du plafond personnalisé de paiement carte VISA | 3 500 | Par modification |
| Frais de refection de la carte VISA | 3 000 | A la demande du porteur (détérioration/opposition ...) / par carte |
| Frais pour restitution de la carte VISA après capture: - en Nouvelle-Calédonie - hors Nouvelle-Calédonie | 1 400 5 300 | |
| Résiliation du contrat carte VISA | GRATUIT | |
| Frais d'opposition (blocage) par le client d'une carte VISA | GRATUIT | Hors frais de remplacement de la carte |

Opérations de retrait et de paiement par carte VISA

DAB: Distributeur Automatique de Billets

| | | |
|---|-----------------------|---|
| Frais par retrait d'espèces dans un DAB de l'OPT-NC | GRATUIT | |
| Frais par retrait d'espèces dans un DAB d'un autre établissement en Nouvelle-Calédonie | GRATUIT | Le compte est débité du montant du retrait d'espèces effectué au moyen de la carte VISA |
| Frais par retrait d'espèces dans un DAB d'un autre établissement en zone SEPA* | GRATUIT | |
| Frais par retrait d'espèces par carte VISA dans un DAB d'un autre établissement hors zone SEPA* | (120+1,5%)+TOF | Le compte est débité du montant du retrait d'espèces effectué au moyen de la carte VISA et des frais fixe et proportionnel (calculé par rapport au montant de chaque retrait) ainsi que de la TOF |
| Paiement par carte VISA en Nouvelle-Calédonie | GRATUIT | Le compte est débité, de façon immédiate ou différée, du montant du paiement effectué par carte VISA |
| Paiement par carte VISA en zone SEPA* | GRATUIT | |
| Paiement par carte VISA hors zone SEPA* | 1,5%+TOF | Le compte est débité, de façon immédiate ou différée, du montant du paiement effectué par carte VISA ainsi que des frais perçus par l'OPT-NC calculés par rapport au montant de chaque transaction et de la TOF |

* La zone SEPA (Single Euro Payments Area ou Espace Unique de Paiements en Euros) au 01/01/2012 couvre les états membres de l'Union Européenne auxquels s'ajoutent l'Islande, le Liechtenstein, Monaco, la Norvège et la Suisse.

SERVICE D'ENCAISSEMENT DE REGLEMENT EFFECTUE PAR CARTE BANCAIRE

Service Monétique Commerçant

| | | |
|---|-------------------|---|
| Location d'un TPE (Terminal Electronique de Paiement) | TARIF PRESTATAIRE | Un contrat doit être passé par le commerçant avec la Calédonienne de Service Bancaire (CSB) |
| Commission par carte bancaire encaissée | NOUS CONSULTER | Service soumis à TOF |

Solution de paiement en ligne par carte bancaire

| | | |
|---|-------------------|---|
| Mise en place et abonnement au service PAYBOX | TARIF PRESTATAIRE | Un contrat doit être passé par le commerçant avec la Calédonienne de Service Bancaire (CSB) |
| Commission par carte bancaire encaissée | NOUS CONSULTER | Service soumis à TOF |

VIREMENTS

Un compte OPT-NC est un compte CCP ou un compte épargne (livret A ou livret B) ouvert dans les livres de l'OPT-NC

Virement local

Le compte est débité du montant d'un virement local, permanent ou occasionnel, libellé en F. CFP, au profit d'un bénéficiaire dont le compte est situé en Nouvelle-Calédonie ou à Wallis et Futuna

Emission d'un virement occasionnel local

Le compte est débité lors de l'émission du virement du montant du virement occasionnel

| | | |
|---|---------|--|
| Frais d'émission d'un virement occasionnel vers un compte OPT-NC | GRATUIT | |
| Frais d'émission d'un virement occasionnel local vers un compte d'un autre établissement bancaire | 318 | Le compte est débité des frais perçus par l'OPT-NC pour l'émission d'un virement occasionnel |
| Frais d'émission d'un virement occasionnel local urgent | 1 060 | |
| Frais de révocation définitive d'un virement occasionnel local | 1 060 | Par virement. Retrait du consentement |

Emission d'un virement permanent local

Le compte est débité lors de l'émission du virement du montant du virement permanent

Virement permanent local d'une somme fixe à périodicité donnée : SERVICE VALORIS

| | | |
|---|---------|--|
| Frais de mise en place d'un virement permanent VALORIS à destination d'un compte épargne OPT-NC | GRATUIT | Ordonné par le client de son compte CCP à usage professionnel (activité en nom propre) et uniquement à destination uniquement d'un livret (A ou B) à son nom. La périodicité doit être mensuelle |
| Frais d'émission de virement permanent VALORIS à destination d'un compte épargne OPT-NC | GRATUIT | Le compte est débité du montant d'un virement local permanent libellé en francs CFP, au profit d'un bénéficiaire dont le compte est situé en Nouvelle-Calédonie |

Virement permanent local d'une somme fixe à périodicité donnée : SERVICE CADENCE

| | | |
|--|---------|---|
| Frais de mise en place d'un virement permanent Cadence à destination d'un compte OPT-NC | 1 060 | Le compte est débité des frais perçus par l'OPT-NC pour la mise en place d'un virement permanent |
| Frais de mise en place d'un virement permanent local Cadence à destination d'un autre établissement bancaire | 1 060 | |
| Frais d'émission de virement permanent Cadence vers un compte OPT-NC | GRATUIT | Le compte est débité du montant d'un virement local permanent libellé en francs CFP, au profit d'un bénéficiaire dont le compte est situé en Nouvelle-Calédonie |
| Frais d'émission de virement permanent local Cadence vers un autre établissement bancaire | 318 | Le compte est débité du montant d'un virement local permanent libellé en francs CFP, au profit d'un bénéficiaire dont le compte est situé en Nouvelle-Calédonie |
| Frais de modification ou révocation définitive d'un virement permanent local Cadence | GRATUIT | |
| Frais de suspension d'une ou plusieurs échéances de virement permanent local Cadence | 1 060 | La suspension doit être demandée au plus tard le jour ouvré précédant la date d'exécution avant 12h00 |

Virement permanent d'une somme variable à périodicité donnée: SERVICE REFLEXE

| | | |
|--|---------|---|
| Frais de mise en place d'un virement permanent Reflexe à destination d'un compte OPT-NC | 1 060 | |
| Frais de mise en place d'un virement permanent local Reflexe à destination d'un autre établissement bancaire | 1 060 | Le compte est débité des frais perçus par l'OPT-NC pour la mise en place d'un virement permanent |
| Frais d'émission de virement permanent local Reflexe vers un compte OPT-NC | GRATUIT | Le compte est débité du montant d'un virement local permanent libellé en francs CFP, au profit d'un bénéficiaire dont le compte est situé en Nouvelle-Calédonie |
| Frais d'émission de virement permanent local Reflexe vers un autre établissement bancaire | 318 | Le compte est débité du montant d'un virement local permanent libellé en francs CFP, au profit d'un bénéficiaire dont le compte est situé en Nouvelle-Calédonie |
| Frais de modification ou révocation définitive d'un virement permanent local Reflexe | GRATUIT | |
| Frais de suspension d'une ou plusieurs échéances de virement permanent local Reflexe | 1 060 | La suspension doit être demandée au plus tard le jour ouvré précédant la date d'exécution avant 12h00 |

Virement reçu localement (de Nouvelle-Calédonie ou de Wallis et Futuna)

| | | |
|-------------------------------|---------|--|
| Réception d'un virement local | GRATUIT | Le compte est crédité du montant du virement |
|-------------------------------|---------|--|

Virement SEPA COM PACIFIQUE

Le compte est débité du montant d'un virement permanent ou occasionnel, libellé en F. CFP ou en euros, au profit d'un bénéficiaire dont le compte est situé dans la zone Métropole-Dom-Com (hors Nouvelle-Calédonie et Wallis et Futuna)

Emission d'un virement occasionnel SEPA COM PACIFIQUE

Le compte est débité lors de l'émission du virement du montant du virement occasionnel

| | | |
|---|-------|---|
| Frais par virement occasionnel SEPA COM PACIFIQUE | 1 000 | Le compte est débité des frais perçus par l'OPT-NC à l'émission du virement occasionnel |
| Frais par virement occasionnel urgent SEPA COM PACIFIQUE | 1 060 | |
| Frais de révocation définitive d'un virement occasionnel SEPA COM PACIFIQUE | 1 060 | Par virement |

Emission d'un virement permanent SEPA COM PACIFIQUE

Le compte est débité lors de l'émission du virement du montant du virement permanent

Virement permanent d'une somme fixe à périodicité donnée : Service CADENCE

| | | |
|---|---------|---|
| Frais de mise en place d'un virement permanent Cadence SEPA COM PACIFIQUE | 1 060 | Le compte est débité des frais perçus par l'OPT-NC pour la mise en place d'un virement permanent |
| Frais d'émission d'un virement permanent Cadence SEPA COM PACIFIQUE | 1 000 | Le compte est débité du montant d'un virement SEPA-COM-Pacifique permanent libellé en euros au profit d'un bénéficiaire dont le compte est situé en France métropolitaine, en Polynésie française ou dans les îles Wallis et Futuna |
| Frais de modification ou révocation définitive d'un virement permanent Cadence SEPA COM PACIFIQUE | GRATUIT | |
| Frais de suspension d'une ou plusieurs échéances de virement permanent Cadence SEPA COM PACIFIQUE | 1 060 | La suspension doit être demandée au plus tard le jour ouvré précédant la date d'exécution avant 12h00 |

Virement permanent d'une somme variable à périodicité donnée: SERVICE REFLEXE

| | | |
|---|---------|---|
| Frais de mise en place d'un virement permanent Reflexe SEPA COM PACIFIQUE | 1 060 | Le compte est débité des frais perçus par l'OPT-NC pour la mise en place d'un virement permanent |
| Frais d'émission d'un virement permanent Reflexe SEPA COM PACIFIQUE | 1 000 | Le compte est débité du montant d'un virement SEPA-COM-Pacifique permanent libellé en euros au profit d'un bénéficiaire dont le compte est situé en France métropolitaine, en Polynésie française ou dans les îles Wallis et Futuna |
| Frais de modification ou révocation définitive d'un virement permanent Reflexe SEPA COM PACIFIQUE | GRATUIT | |
| Frais de suspension d'une ou plusieurs échéances de virement permanent Reflexe SEPA COM PACIFIQUE | 1 060 | La suspension doit être demandée au plus tard le jour ouvré précédant la date d'exécution avant 12h00 |

Virement SEPA COM PACIFIQUE reçu d'un établissement bancaire de la Métropole-DOM-COM (hors Nouvelle-Calédonie et Wallis et Futuna)

| | | |
|--|---------|--|
| Réception d'un virement SEPA COM PACIFIQUE | GRATUIT | Le compte est crédité du montant du virement |
|--|---------|--|

Virement INTERNATIONAL reçu d'un établissement bancaire hors zone locale et SEPA COM

| | | |
|---------------------------------------|-------|---|
| Réception d'un virement International | 1 484 | Le compte est crédité du montant du virement. Les frais et commissions éventuels du correspondant sont en sus |
|---------------------------------------|-------|---|

Service TELETRANSMISSION

| | | |
|--|--|--|
| Emission de virement en nombre via le service TELETRANSMISSION | | Les conditions tarifaires applicables au service TELETRANSMISSION sont décrites dans la partie "Banque à distance" |
|--|--|--|

PRELEVEMENTS**Paiement d'un prélèvement local (y compris en provenance de Wallis et Futuna)**

Un créancier (bénéficiaire) dont le compte est situé en Nouvelle-Calédonie ou à Wallis et Futuna présente au paiement, avec l'autorisation préalable du client, le prélèvement

| | | |
|--|---------|--|
| Frais de mise en place d'une autorisation de prélèvement local | GRATUIT | |
| Frais par paiement d'un prélèvement local | GRATUIT | Le compte est débité du montant du prélèvement présenté au paiement par le créancier |
| Frais de révocation d'une autorisation de prélèvement local | GRATUIT | Retrait définitif du consentement |
| Frais d'opposition à l'exécution d'un prélèvement local | GRATUIT | Avant exécution de l'échéance |

Paiement d'un prélèvement SEPA COM PACIFIQUE

Un créancier (bénéficiaire) dont le compte est situé en Métropole-DOM-COM (hors Nouvelle-Calédonie et Wallis et Futuna) présente au paiement, avec l'autorisation préalable du client, le prélèvement

| | | |
|--|---------|---|
| Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA COM PACIFIQUE | GRATUIT | |
| Frais par paiement d'un prélèvement SEPA COM PACIFIQUE | 106 | Le compte est débité du montant du prélèvement (télévirement) et des frais perçus par l'OPT-NC pour le paiement d'un prélèvement (télévirement) présenté par le créancier |
| Frais de révocation d'un mandat de prélèvement SEPA COM PACIFIQUE | GRATUIT | Retrait définitif du consentement |
| Frais d'opposition à l'exécution d'un prélèvement SEPA COM PACIFIQUE | GRATUIT | Avant exécution de l'échéance |

Emission d'un prélèvement

Le client, créancier, présente à l'encaissement des prélèvements concernant des sommes qui lui sont dues

| | | |
|---|------------------------|--|
| Frais de création d'un Numéro National d'Emetteur (NNE) | 2 933 | |
| Frais de modification d'un Numéro National d'Emetteur (NNE) | 2 933 | |
| Frais de suppression d'un Numéro National d'Emetteur (NNE) | 2 933 | |
| Frais pour remise de prélèvements à émettre en Nouvelle-Calédonie | Tarifification service | |

CHEQUES**Paiement d'un chèque**

| | | |
|--|---------|---|
| Frais pour paiement d'un chèque en F.CFP | GRATUIT | Le compte est débité du montant d'un chèque émis en Nouvelle-Calédonie et que le bénéficiaire a présenté au paiement en Nouvelle-Calédonie. |
|--|---------|---|

Chèque de banque

Payable uniquement en Nouvelle-Calédonie

| | | |
|--|---------|---|
| Frais d'émission d'un chèque de banque | GRATUIT | Le compte est débité du montant d'un chèque émis à la demande du client par l'OPT-NC |
| Frais d'annulation d'un chèque de banque | 2 120 | Le compte est crédité du montant du chèque annulé à la demande du client par l'OPT-NC et débité des frais perçus par l'OPT-NC pour l'annulation d'un chèque de banque |

Remise de chèque(s)

Le compte est crédité du dépôt pour encaissement d'un ou de plusieurs chèque(s)

Chèques payables en Nouvelle-Calédonie

| | | |
|--------------------------------------|---------|--|
| Frais pour remise de chèque(s) F.CFP | GRATUIT | |
|--------------------------------------|---------|--|

Chèques payables en Polynésie Française (PF)

| | | |
|---|-------|------------|
| Frais pour remise de chèque(s) F.CFP payable(s) en PF | 1 590 | Par remise |
|---|-------|------------|

Chèques Euro/XPF payables en Métropole ou dans les DOM- COM (hors NC et Polynésie Française)

| | | |
|---|-------|------------|
| Frais pour remise de chèque(s) en Euro/F.CFP Zone Métropole/DOM/COM | 2 650 | Par remise |
|---|-------|------------|

Délivrance et destruction de chéquiers

| | | |
|--|---------------------|--|
| Délivrance de chéquier en F.CFP | GRATUIT | Chéquier ordinaire barré |
| Délivrance de chéquier (formules non barrées) en F.CFP | 848 | Délivrance exceptionnelle |
| Délivrance de chéquier emploi-service en F.CFP | GRATUIT | |
| Frais de mise à disposition de tout type de chéquier en agence | GRATUIT | |
| Frais d'envoi de chéquier à domicile | Frais réels postaux | Le compte est débité par l'OPT-NC des frais d'envoi en recommandé (obligatoirement) d'un ou plusieurs chéquiers, y compris si domicile hors Nouvelle-Calédonie |
| Frais pour destruction de chéquier | 2 200 | Par chéquier. Le compte est débité par l'OPT-NC des frais de destruction pour tout type de chéquier au-delà du délai de garde d'un mois |

Copie de chèque (recto uniquement)

| | | |
|--------------------------|-----|--|
| Frais de copie de chèque | 584 | Sur demande du client. Le compte est débité par l'OPT-NC des frais perçus par copie de chèque pour le recto uniquement |
|--------------------------|-----|--|

Opposition sur chèque/ chéquier par l'émetteur

| | | |
|--|-------|--|
| Frais d'opposition de chèque(s) par l'émetteur | 2 120 | Le compte est débité des frais perçus par l'OPT-NC pour opposition sur un ou plusieurs chèques |
| Frais d'opposition de chéquier(s) par l'émetteur | 2 120 | Le compte est débité des frais perçus par l'OPT-NC pour opposition sur un ou plusieurs chéquiers |

EFFETS DE COMMERCE REMIS A L'ENCAISSEMENT

| | | |
|--|-----|--------------------------------|
| Encaissement d'un effet de commerce payable sur un compte CCP | 424 | |
| Encaissement d'un effet de commerce payable sur une autre banque | 848 | Zone Métropole/Dom/ autres com |
| Prorogation d'un effet de commerce | 530 | |

IRREGULARITES ET INCIDENTS

| DESCRIPTIF | Prix TTC | Précisions |
|--|--|--|
| COMMISSION D'INTERVENTION | | |
| Commission d'intervention (acceptation d'opérations hors autorisation) | 1 060/jour avec un plafond de 10600/mois | Quel que soit le nombre d'opération acceptée par jour. La commission d'intervention correspond à la somme perçue par l'OPT-NC en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...) |
| Commission d'intervention (acceptation d'opérations hors autorisation) dans le cadre du Service Bancaire de Base (Droit au Compte) | GRATUIT | |

OPERATIONS PARTICULIERES

Opposition

| | | |
|-------------------------------------|-------|--|
| Frais par saisie-arrêt | 9 000 | Par acte. Le compte est débité des frais bancaires liée à une procédure judiciaire engagée par le créancier pour obtenir une somme qui lui est due |
| Frais par avis à tiers détenteur | 9 000 | Par acte. Le compte est débité des frais bancaires liée à une procédure de l'administration fiscale pour obtenir une somme qui lui est due |
| Frais par opposition administrative | 9 000 | Par acte. Le compte est débité des frais bancaires liée à une procédure diligente par un comptable public pour l'obtention d'une somme qui lui est due |

Dossier contentieux

| | | |
|---|---------|--|
| Ouverture et gestion d'un dossier contentieux | GRATUIT | |
|---|---------|--|

INCIDENTS DE PAIEMENT

Découvert

| | | |
|--|----------|---|
| Taux d'intérêt nominal annuel: | | Le compte est débité des intérêts (agios) à raison d'un solde débiteur du compte pendant un ou plusieurs jours. Dans la limite du taux d'usure applicable. Si le taux d'usure est inférieur au taux d'intérêt nominal indiqué, c'est uniquement le taux d'usure qui s'applique toutes taxes comprises |
| Solde débiteur non autorisé | 12%+ TOF | Pour information et à titre d'exemple, à un taux nominal annuel de 12 % correspond à un TEG de 12,72 % |
| Minimum forfaitaire des intérêts débiteurs | 212 | Par trimestre |
| Frais de lettre d'information pour solde débiteur non autorisé | 848 | Le compte est débité des frais perçus par l'OPT-NC lorsqu'il informe le client, par lettre, que le solde du compte est débiteur (néгатif) sans autorisation |
| Frais de lettre de relance pour solde débiteur non autorisé | 2 120 | Le compte est débité des frais perçus par l'OPT-NC lorsqu'il informe le client, par lettre en recommandé (frais postaux inclus dans le tarif), que le solde du compte est débiteur (néгатif) sans autorisation |

Carte

| | | |
|---|---------|--|
| Frais d'opposition (blocage) d'une carte par l'OPT-NC | 6 148 | Le compte est débité des frais perçus par l'OPT-NC lorsque celui-ci bloque une carte VISA ou de retrait, émise par ses soins, et s'oppose à toute transaction en cas d'utilisation abusive de cette carte par le titulaire |
| Frais pour déclaration par l'OPT-NC à la Banque de France d'une décision de retrait d'une carte VISA dont le titulaire fait l'objet | GRATUIT | |

Chèque

| | | |
|---|--------------|---|
| Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision : - inférieur ou égal à 5 967 F. CFP - supérieur à 5 967 F. CFP | 3604 5300 | Le compte est débité des frais forfaitaires perçus par l'OPT-NC pour un rejet de chèque pour défaut ou insuffisance de provision. Ce forfait contient: - Frais de rejets par formule de chèque rejetée quel que soit le nombre de présentation - Frais de lettre d'injonction - Frais de déclaration à l'IEOM - Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision - Délivrance d'un certificat de non-paiement - Régularisation de l'incident par blocage de la provision - Frais pour demande de mainlevée d'interdiction bancaire - Frais d'envoi |
| Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques | GRATUIT | Mise en œuvre par l'OPT-NC de l'interdiction pour le client d'émettre des chèques suite à signalement par la Banque de France |
| Paiement d'un chèque émis en infraction d'une interdiction bancaire | 1 590 | Par chèque |
| Frais de rejet sur chèque non conforme | 530 | Le compte est débité des frais perçus par l'OPT-NC par chèque non conforme |
| Frais pour remise de chèques erronée | 372 | Le compte est débité des frais perçus par l'OPT-NC par bordereau de remise erroné |

Prélèvement et virement

Prélèvement/TIP reçus

| | | |
|---|-----------------|--|
| Frais de rejet prélèvement/TIP pour défaut de provision : - Montant de l'opération inférieur ou égal à 2.386 F.CFP - Montant de l'opération supérieur à 2.386 F.CFP | GRATUIT 1060 | Le compte est débité des frais perçus par l'OPT-NC quand le solde disponible du compte est insuffisant pour régler le montant du prélèvement (télé règlement)/TIP présenté au paiement par le créancier et que l'opération est rejetée |
|---|-----------------|--|

Prélèvement émis

| | | |
|-----------------------------|---------|-----------------|
| Rejet d'un prélèvement émis | GRATUIT | Par prélèvement |
|-----------------------------|---------|-----------------|

Virement émis

| | | |
|---|-----------------|--|
| Frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision : - Montant de l'opération inférieur ou égal à 2.386 F.CFP - Montant de l'opération supérieur à 2.386 F.CFP | GRATUIT 1272 | Le compte est débité des frais perçus par l'OPT-NC, y compris des frais de notification, quand l'ordre de virement permanent (en F. CFP ou en euros) n'a pas pu être exécuté en raison d'un solde disponible insuffisant |
| Frais de notification pour non-exécution d'un virement (hors défaut de provision) | 589 | Par virement, quel que soit le type de virement et la zone géographique destinataire |

Effet de commerce

| | | |
|------------------------------|-----|-----------|
| Rejet d'un effet de commerce | 530 | Par effet |
|------------------------------|-----|-----------|

EPARGNE Livret A / Livret B

Pour tous livrets ouverts antérieurement

| DESCRIPTIF | Prix TTC | Précisions |
|--|----------|------------------------------------|
| TENUE DU COMPTE EPARGNE | | |
| Transformation de compte | GRATUIT | |
| Closure de compte | GRATUIT | |
| Changement d'adresse | GRATUIT | |
| Mise en place / annulation / d'une procuration sur le compte | GRATUIT | |
| Tenue de compte inactif | GRATUIT | Compte sans mouvement depuis 5 ans |
| Relevé mensuel - expédition par courrier | GRATUIT | |

| CARTE EPARGNE DE RETRAIT "CARTEPARGNE" (Livret A) | Carte de retrait d'espèces sur livret A utilisable uniquement dans un distributeur automatique de billets de l'OPT-NC | |
|--|---|---|
| Fourniture d'une carte cartépargne | GRATUIT | Délivrance au guichet pour toute nouvelle souscription ou renouvellement anticipé de la carte. Délai de garde de 45 jours |
| Mise à disposition de la carte cartépargne en agence | GRATUIT | Pour toute nouvelle souscription. Expédition par courrier (frais d'envoi gratuit). Dans le délai de garde (45 jours) |
| Envoi du code confidentiel carte cartépargne | GRATUIT | Pour toute nouvelle souscription. Expédition par courrier (frais d'envoi gratuit) |
| Frais par retrait d'espèce dans un distributeur automatique de l'OPT-NC uniquement | GRATUIT | Le compte est débité du montant du retrait d'espèces |
| Frais de renouvellement automatique de la carte cartépargne à échéance | GRATUIT | Expédition par courrier de toute carte renouvelée à échéance (frais d'envoi gratuit) |
| Frais de réédition du code confidentiel cartépargne | 1 590 | Expédition par courrier (frais d'envoi inclus dans le tarif) |
| Frais de refection de la carte cartépargne | 890 | A la demande du porteur (détérioration/opposition ...) / par carte |
| Frais pour restitution de la carte cartépargne après capture | GRATUIT | |
| Résiliation du contrat carte cartépargne | GRATUIT | |
| Frais d'opposition (blocage) de la carte cartépargne par le client | GRATUIT | Hors frais de remplacement de la carte |

SERVICES COMPLEMENTAIRES EN AGENCE

Edition à la demande

| | | |
|--|---------|---|
| Frais pour délivrance d'une notification d'avoir | 334 | |
| Edition d'un relevé de compte (ou relevé d'opérations) | 403 | |
| Edition d'un RICE | GRATUIT | Envoi exceptionnel possible sans frais d'expédition |

Livret Papier (Livret A uniquement)

| | | |
|---|---------|--|
| Frais de déclaration pour perte ou vol du livret physique par le client | GRATUIT | |
| Renouvellement d'un livret physique | GRATUIT | Le livret physique est renouvelé (toutes les pages le composant ayant été utilisées) |
| Délivrance d'un nouveau livret physique | 318 | Suite à détérioration le livret physique est renouvelé |

Versement d'espèces

| | | |
|---------------------|---------|--|
| Versement d'espèces | GRATUIT | Date de valeur par quinzaine : le 1 ou le 16 |
|---------------------|---------|--|

Retrait d'espèces

| | | |
|-------------------|---------|--|
| Retrait d'espèces | GRATUIT | Minimum 20 000 XPF par retrait. Date de valeur par quinzaine : le 15 ou le 30/31. Le compte est débité du montant du retrait d'espèces, dont le décaissement est réalisé au guichet de l'agence. Pour les retraits supérieurs à 200 000 F.CFP un délai de prévenance minimum de 48 heures est exigé |
|-------------------|---------|--|

VOS OPERATIONS DE PAIEMENT

VIREMENT

| | | |
|--|---|--|
| Virement occasionnel émis | Suivant conditions tarifaires spécifiées précédemment | Les seuls virements admis sont occasionnels (virement local ou SEPA COM PACIFIQUE) et ordonnés par le titulaire du compte en faveur de lui-même uniquement |
| Virement reçus: - Localement (de Nouvelle-Calédonie ou de Wallis et Futuna) - SEPA COM PACIFIQUE par un établissement bancaire de la Métropole-DOM-COM (hors Nouvelle-Calédonie et Wallis et Futuna) | GRATUIT | |

CHEQUES

| | | |
|---|---|--|
| Remise de chèque(s) : Chèques payables en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie Française et en Métropole ou dans les DOM- COM (hors NC et Polynésie Française) | Suivant conditions tarifaires spécifiées précédemment | |
| Chèque de banque (émission et annulation) | Suivant conditions tarifaires spécifiées précédemment | |

Les conditions tarifaires visées précédemment en matière de virement, chèque sont aussi pleinement applicables lorsqu'il s'agit, en matière d'incidents et irrégularités, d'oppositions tels que décrites dans les opérations particulières et d'incident de paiement en matière de virement. Il en est de même pour les catégories succession et suivi du compte décrites dans la partie "ouverture, fonctionnement et suivi de votre compte".

| INTERETS CREDITEURS | | |
|---------------------|---------------------------------|---|
| Livret A | Taux de rémunération en vigueur | Décompte par quinzaine Le taux est susceptible d'être modifié à tout moment. Soumis à CCS 2,6% |
| Livret B | Taux de rémunération en vigueur | Décompte par quinzaine Le taux est susceptible d'être modifié à tout moment. Soumis à CCS 2,6% et IRCDC 8% |

RESOUDRE UN LITIGE

Si vous rencontrez une difficulté dans l'exécution d'une demande, d'une opération en cours ou si vous souhaitez déposer une réclamation, adressez-vous à une agence de l'OPT-NC ou contactez le Service Clients par courrier à l'adresse figurant dans vos relevés de compte, ou par téléphone au 1000 (service gratuit + appel gratuit) - numéro dédié à la bonne exécution du contrat et aux réclamations.

L'OPT-NC s'engage à répondre dans les meilleurs délais et au plus tard sous 15 jours ouvrables à partir de la réception de la réclamation. Si un délai supplémentaire est nécessaire pour traiter la réclamation, l'OPT-NC vous adressera une réponse d'attente précisant le délai ultime de réponse.
En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard trente-cinq jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation.